



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Publié le : 12/12/2023

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	22/11/2023	Favorable
Bureau décisionnel	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

Résumé : En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé :

- le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : Ingénieur protection des ressources et des milieux,
- le renouvellement d'un contrat pour mener à son terme le projet de révision du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)

I. Contrat de projet pour un Ingénieur protection des ressources et des milieux

Le Service Traitement et Transfert des Eaux est responsable de la protection des ressources en eau potable et de la protection des milieux exutoires de nos stations d'assainissement. Il pilote pour ce faire un ensemble d'études en lien avec le comité scientifique, la Faculté des sciences et des prestataires afin d'améliorer nos connaissances sur ces sujets. Ces études sont financées en grande partie par l'Agence de l'eau. C'est le secteur Protection des ressources et des milieux qui le pilote mais il est actuellement absorbé par la prise en compte des nouvelles exigences réglementaires relatives à l'amélioration des systèmes d'assainissement.

Le service souhaite donc recruter un agent de niveau ingénieur capable de piloter les diverses études et mettre en place la stratégie d'amélioration de la connaissance de nos ressources et le programme d'action de protection associé. Il devra également définir le programme d'étude pour qualifier l'impact de nos stations sur les milieux récepteurs.

Missions :

- Assister le responsable de secteur dans la priorisation et la mise en œuvre des études relatives à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau ;
- Assister le responsable de secteur dans la mise en œuvre du programme d'actions de protection des ressources et leur mise en œuvre ;
- Assister le responsable de secteur dans la priorisation et la mise en œuvre des études relatives à l'évaluation de l'impact de nos stations sur les milieux récepteur (karst, cours d'eau) ;
- Consulter les entreprises, rédiger les cahiers des charges des études ou travaux et piloter leur réalisation ;
- Assister le responsable du secteur dans l'animation du comité scientifique et nos partenariats.

Objectifs :

- L'établissement d'un programme d'études planifié et budgété relatif à l'amélioration de la connaissance de l'ensemble de nos ressources,

- L'établissement d'un programme d'études planifié et budgété relatif à la protection et à l'évaluation de l'impact de nos stations sur les milieux récepteurs,
- La réalisation et l'intégration des résultats des études prévues sur la durée du contrat.

Les premiers peuvent facilement être suivis via des rétro-plannings déclinés en phases et en tâches. Le déploiement de la gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) est en cours de consolidation avec les sites gérés en DSP dont le contrat s'est terminé récemment ou se terminera prochainement.

La durée de déploiement par site s'assoit sur l'expérience du site pilote de Chenecey Buillon. C'est cette expérience qui nous permet d'estimer à 3 ans le déploiement sur l'ensemble des sites du périmètre.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Il s'agit d'un poste temporaire et très probablement pour encore plusieurs mois et vraisemblablement années. Le taux de vacance de postes au sein du DEA est et restera élevé ce qui signifie que la masse salariale prévue dans la prospective financière n'est pas atteinte. Ceci permet donc le financement de ce poste.

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public ;
- Durée de 3 ans à compter du recrutement ;
- Travail à temps complet ;
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial ;
- Régime indemnitaire afférent.

II. Contrat de projet pour un Chargé de mission dédié à la révision du SCoT

Les dernières ordonnances relatives à la modernisation du SCoT avec la réaffirmation de sa vocation stratégique lui permettant de se démarquer du PLUI, l'extension de son périmètre « pertinent » à la zone d'emploi conduisant à travailler avec les intercommunalités limitrophes, l'entrée en vigueur du SRADDET s'opposant juridiquement au seul SCoT en matière de planification ainsi que la montée en puissance des préoccupations de gestion économe de la ressource foncière que ce soit au travers du « zéro artificialisation nette » ou de la convention citoyenne qui a notamment conduit à circonscrire le commerce de périphérie, conduisent à repositionner la révision du SCoT comme une véritable démarche concertée nécessitant de mobiliser simultanément les expertises locales quand elles existent ou nationales, les acteurs de l'aménagement qui portent la responsabilité de la mise en œuvre du SCoT, et en première ligne, les élus communaux et communautaires avec leurs services opérationnels.

En conséquence, il est nécessaire de recourir au renouvellement du contrat de projet « Chargé de mission SCoT » apporté à l'équipe mise à disposition du SMSCoT.

Missions :

- Concevoir et piloter des groupes de travail techniques sur les thématiques du SCoT, adaptées aux spécificités du territoire en lien avec l'Agence d'Urbanisme ;
- Gérer le partenariat de projet : contribuer à faire adhérer les services, les élus et les acteurs du territoire à la démarche de révision du SCoT : animation et compte-rendu des réunions,
- Conduire les études confiées à des prestataires extérieurs : élaboration des cahiers des charges et suivi des consultations de marchés nécessaires à la désignation du bureau

- d'études, suivi des études et interlocuteur des prestataires, coordination des prestations des différents prestataires ;
- Animer les commissions de travail des élus du SMSCoT et toute autre réunion portant sur les thématiques du SCoT ;
- Réaliser le suivi administratif des différentes commissions, comités de pilotage ; rédiger les délibérations nécessaires ;
- Contribuer au processus de la concertation publique et à la communication sur le projet ;
- Effectuer l'accompagnement juridique et l'expertise technique sur les documents projets du SCoT en vue de faciliter son application ultérieure.

Objectifs :

Il est souhaité la reconduction de l'actuel contrat de projet pour une durée de 3 ans (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026) dans le cadre de la poursuite de la mission jusqu'à l'achèvement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Besançon Cœur Franche-Comté.

Le SCoT devant impérativement être adopté fin 2025, les années à venir vont être essentielles pour le SCoT qui doit adopter son volet règlementaire (le Document d'Orientations et d'Objectifs), lancer les consultations et les enquêtes publiques, organiser son adoption et accompagner son entrée en vigueur. Par ailleurs, la tenue du calendrier du SCoT a également un impact sur le calendrier du PLUi en cours d'élaboration.

Le financement du poste est assuré par le SMSCoT dans le cadre de la convention de services communs.

Il est proposé le renouvellement de contrat de l'agent contractuel occupant actuellement les missions conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 3 ans à compter du 01/01/2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'attaché territorial,
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Bureau :

- **se prononce favorablement sur :**
 - o **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Ingénieur protection des ressources et des milieux » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
 - o **le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Chargé de mission SCoT » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,**
- **autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

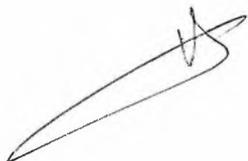
Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

M. André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

A handwritten signature in black ink, appearing as a series of connected loops and a long horizontal stroke.